

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'
EMPLOI, DE LA REPONTE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

05/731 du 13/05/85
~~MINISTRE~~ / MTERFPPS-DGTFP-DFP.
Portant reclassement et nomination de
Monsieur NKOU Pierre, Professeur de CEG
de 3^e échelon des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS/

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification de l'ordonnance
N°019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
-----(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonction-
naires ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchi-
que des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les
dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 75/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1985 au décret n° 84/858 du
13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 10928/MEN-DGAS-DPAA-SP du 30 Décembre 1983 portant
promotion à trois ans des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année
1982 ;

D.G.B.

D.C.F.

M. M. M.

(/u les résultats du concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation pour la formation des Professeurs de Lycée en date du 3 Juillet 1982 ;

(/u la lettre n° 971/MDEA-DGAS-DPAA-SP du 20-11-1984 du Directeur du Personnel et des affaires administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions des décrets n° 67/304 du 30-9-1967 susvisé Monsieur NKOU Pierre, Professeur de CEG de 3° échelon indice 360 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service au Lycée de la Révolution, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées Option : ANGLAIS (session 1984) délivré par l'université Marion NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 2° échelon indice 920 + ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Octobre 1984 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1984-1985 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout, où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Brazzaville, le 18 MAI 1985

Le Ministre de l'Enseignement Secondaire et Supérieur,

Daniel A B I B I.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Ange Édouard POUMGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itini Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- D.G.B..... 3
- D.F.C..... 1
- MESS/DGAS..... 2
- DPAA..... 3
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/BC..... 3